

République française  
.....  
Département de la  
Haute-Savoie  
.....  
Arrondissement de  
Thonon- Les- Bains  
.....  
**Commune de  
CERVENS**

**Convocation**  
du 08/02/2024

**Nombre de  
conseillers :**

En exercice : -- 13  
Quorum : ----- 07  
Présents : ---- 11

Absents : ----- 2  
Pouvoirs : ----- 2  
Votants : ----- 13

**VOTE**

Pour : ----- 13  
Contre : ----- 0  
Abstentions : -- 0

**Plan Communal  
de Sauvegarde**

**Délibération  
N°2024-05**

**Délibération Certifiée  
exécutoire,**

Télétransmise  
Le : **26 FEV. 2024**

Reçue en Préfecture  
Le : **26 FEV. 2024**

Mise en ligne sur le site  
de la commune  
Le : **26 FEV. 2024**

**Le Maire Gil THOMAS**



Envoyé en préfecture le 26/02/2024  
Reçu en préfecture le 26/02/2024  
Publié le 26/02/2024  
ID : 074-217400530-20240213-D202402\_05-DE



**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CERVENS**

**SEANCE ORDINAIRE DU 13 FEVRIER 2024 à 19 H30**

L'an deux mil vingt-quatre le treize février à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

**Etaients présents :** CALLENDRIER Michèle/ CHATEAU Baptiste/ CHATEL Christophe/ DECOMBARD Coralie/ FAVRAT Florent/ KELLER Sophie/ LEYDIER Serge / MASSON Thibault/ NOEL Ruta/ PROFFIT Thierry/ THOMAS Gil.

**Absents excusés :** SANDRAL Linda pouvoir à Serge LEYDIER, Catherine VUARGNOZ pouvoir à Coralie DECOMBARD.

**Secrétaire de séance :** Ruta NOEL

**OBJET :** Plan Communal de Sauvegarde : convention d'aide et d'assistance avec la protection civile

Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération prise lors du Conseil Municipal du 12 décembre 2023 portant lancement de la procédure du Plan Communal de Sauvegarde et le devis validé avec l'entreprise PCS conseil pour la rédaction du document correspondant.

Parallèlement, il est nécessaire de compléter l'aspect théorique du document par un volet opérationnel. C'est pourquoi le Maire présente au Conseil Municipal la prestation d'aide et d'assistante proposée par la protection civile de Haute-Savoie dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Cette convention permet à la commune d'être aidée en cas de crise majeure sur différents aspects pratiques et notamment l'évacuation des populations, l'hébergement d'urgence, les recherches, les déblaiements, l'accompagnement des populations...

Pour cela, la protection civile propose de mettre à disposition des intervenants (bénévoles, secouristes, logisticiens...) ainsi que du matériel d'urgence (véhicules d'intervention, tentes, lits de camps, éclairage, matériel de pompage...).

La convention, renouvelable tacitement chaque année, fixe un tarif détaillé pour chaque type d'intervention et chaque matériel requis.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- ⇒ VALIDE la convention d'aide et d'assistance avec la Protection Civile dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.
- ⇒ CHARGE le Maire de signer la convention correspondante.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,  
**Gil THOMAS**



La secrétaire  
**Ruta NOEL**

